VILLE DE Houlgate

République Française – Département du Calvados
MAIRIE DE HOULGATE
10, Boulevard des Belges · 14510 Houlgate

Tél. 02 31 28 14 00 · Mail : mairie@houlgate.fr

D 26-82 **APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.**	L'an deux mille vingt-six, le neuf novembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN. Présents : Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE, Nathalie MAHIER, Patrick BLOSSE, Adjoints au Maire, Catherine POULAIN, Marianne ESHET, Antoine ARIF, Brigitte NOUAUX, Sylvie FAYE, Guillaume CHEVRANT-BRETON et Agnès BERODOT, Conseillers municipaux. Absents excusés : Élisabeth LEGRAND : donne pouvoir à Annie DUBOS Christian MASSON : donne pouvoir à Olivier HOMOLLE Valérie BONNEL : donne pouvoir à Antoine ARIF Fabien DUPONT : donne pouvoir à Olivier COLIN Michaël GOSSELIN : donne pouvoir à Agnès BERODOT Jean-Luc LEMARIÉ
Votants : 18 Pour : 16 voix Contre : 2 voix Abstention : 0 voix	Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.

Laurent LAEMLÉ rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération n° D26-21 en date du 17 avril 2026, le règlement intérieur du conseil municipal avait été approuvé afin de préciser les règles relatives à l'organisation des séances, au déroulement des débats, ainsi qu'aux droits et obligations des conseillers municipaux, et de définir les modalités de fonctionnement des commissions communales, dans un souci de transparence et de bon fonctionnement de l'assemblée.

Suite à divers échanges, notamment avec le groupe des élus de l'opposition, il est proposé d'approuver une nouvelle version actualisée sur quelques points.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-8 et suivants qui encadre le règlement intérieur du conseil municipal ;
- Vu le projet de règlement intérieur du conseil municipal présenté par Laurent LAEMLÉ ;
- Considérant la nécessité de fixer les règles de fonctionnement du conseil municipal dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- Considérant l'intérêt de garantir la transparence des débats, le bon déroulement des séances et l'information des élus ;
- Considérant que le projet de règlement intérieur a été communiqué aux conseillers municipaux dans le délai règlementaire préalablement à la séance ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à la majorité (16 voix pour ; 2 voix contre : Agnès BERODOT et Michaël GOSSELIN), d'approuver le règlement intérieur du conseil municipal tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour copie conforme,

Olivier COLIN,
Maire de HOULGATE

MAIRIE DE HOULGATE (Calvados)

Accusé de réception en préfecture
014-211403381-20261110-D26-82-DE
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026